

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la réalisation d'un défrichement et d'un projet de création d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Nouan-le-Fuzelier

Par arrêté préfectoral du 29 janvier 2024, une enquête publique relative à la réalisation d'un défrichement et d'un projet de création d'un parc photovoltaïque au sol situé au lieu-dit « Pommerieux », sur le territoire de la commune de Nouan-le-Fuzelier, sera ouverte en mairie de Nouan-le-Fuzelier du lundi 19 février 2024 à 13h30 au mercredi 20 mars 2024 à 17h00.

Demande de permis de construire n°041 161 23 D0009, déposée par la SAS AKUO Western Europe and Overseas, domiciliée 140 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris et représentée par M. Steve Arcelin.

Au terme de la procédure, une autorisation de permis de construire ou un refus sera pris par M. le préfet, autorité compétente.

Commissaires-enquêteurs :

M. Yves Corbel, ingénieur divisionnaire des travaux des eaux et forêts en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur ;

M. Jean-Jacques Rousseau, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant ;

Composition du dossier : le projet de parc photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R.122-2 du code de l'environnement. Le dossier d'enquête comprend notamment une étude d'impact, un résumé non technique et l'avis de la mairie de Nouan-le-Fuzelier.

Consultation du dossier : pendant la durée de l'enquête, un dossier en version papier sera mis à disposition à la mairie de la commune de Nouan-le-Fuzelier ainsi que sur un poste informatique, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouvertures habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Horaires d'ouverture de la mairie de Nouan-le-Fuzelier :

Le lundi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00 ;

Le mardi de 8h30 à 12h00 ;

Le mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00.

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans la mairie de Nouan-le-Fuzelier afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie de Nouan-le-Fuzelier, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr.

Les observations adressées par mail à l'adresse électronique précédemment citée seront publiées sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Nouan-le-Fuzelier :

- le lundi 19 février 2024 de 13h30 à 17h00 ;
- le mercredi 28 février 2024 de 13h30 à 17h00 ;
- le vendredi 08 mars 2024 de 13h30 à 17h00 ;
- le mercredi 13 mars 2024 de 13h30 à 17h00 ;
- le mercredi 20 mars 2024 de 13h30 à 17h00.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher, à la mairie de Nouan-le-Fuzelier où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>